

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2019-05-06

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 6 mai 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau.

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1 avril 2019
4. Période de questions des visiteurs
5. Rapport financier 2018 – faits saillants
6. Étude d'opportunité – regroupement des municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley
7. Soumissions abat-poussière 2019
8. PIIA 6515 chemin Dunant
9. Demande d'usage conditionnel lot 2131 282
10. Nomination de l'adjointe à l'inspecteur en environnement
11. Nomination du journalier aux travaux publics
12. Nomination de la coordonnatrice du camp de jour
13. Préposés à l'émission des certificats d'usagers
14. Club de conservation du lac Massawippi
15. Mandat Aquatech
16. Fondation Massawippi – demande de soutien
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Deuxième période de questions
21. Clôture de la séance

19-05-06.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

19-05-06.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 1 avril 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

19-05-06.05

RAPPORT FINANCIER 2018 - FAITS SAILLANTS

Conformément aux articles 176.1 et 176.2.2 du Code municipal, la directrice générale dépose le rapport financier 2018 et le maire présente les faits saillants aux citoyens.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-05-06.06

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU VILLAGE DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

ATTENDU QUE les municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley sont toutes deux régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE les municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley font toutes deux partie de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog;

ATTENDU QUE les municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley ont chacune un statut de municipalité bilingue ;

ATTENDU QUE les territoires géographiques des municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley sont contigus;

ATTENDU QUE certains secteurs résidentiels se trouvent enclavés à l'intérieur du territoire de la municipalité voisine;

ATTENDU la convergence des intérêts du village de North Hatley et du Canton de Hatley dans la majorité des dossiers municipaux et supramunicipaux ;

ATTENDU QU'un grand nombre de résidents de North Hatley et du Canton de Hatley reconnaissent les liens naturels et historiques qui les unissent, liens qui se manifestent par une forte appartenance identitaire, culturelle, sociale et communautaire ;

ATTENDU QUE les municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley sont déjà associées pour la prestation de divers services aux citoyens tels la protection incendie, la fourniture d'eau potable, le traitement des eaux usées, les activités de loisir et la gestion des matières résiduelles et que le développement de l'offre de services présente un potentiel à considérer;

ATTENDU QUE plusieurs projets d'envergure à être réalisés au cours des prochaines années devront à nouveau reposer sur une action unifiée;

ATTENDU QUE diverses ressources et activités de l'une ou de l'autre municipalité bénéficient aux résidents des deux municipalités;

ATTENDU QU'il y a des échanges soutenus à être maintenus au quotidien entre les mandataires des services administratifs et techniques des deux municipalités;

ATTENDU QUE des municipalités locales peuvent conclure une entente ayant pour objet de faire réaliser une étude sur l'opportunité de regrouper leurs services et territoires ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au regroupement municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permet de soutenir la réalisation de telle étude ;

ATTENDU QUE des échanges informels répétés ont eu cours entre des représentants des municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley quant à la réalisation possible d'une étude permettant de mesurer l'opportunité d'un regroupement ;

ATTENDU QUE les résidents des deux municipalités sont nombreux à commenter ou soulever des interrogations en rapport à l'opportunité d'un regroupement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley se montrent unanimement favorables à ce que telle étude d'opportunité se réalise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la proposition de la municipalité du village de North Hatley de se joindre à elle en vue de la réalisation d'une étude permettant de mesurer l'opportunité d'un regroupement;

QUE les municipalités du village de North Hatley et du Canton de Hatley s'adressent au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour obtenir un soutien en vue de la réalisation de ladite étude ;

QUE ladite étude d'opportunité soit réalisée par des ressources professionnelles reconnues, à être déterminées par les deux municipalités;

QUE l'échéance pour la réalisation de ladite étude d'opportunité soit fixée au 30 septembre 2019;

QUE cette résolution soit transmise au Conseil du village de North Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.07

SOUSSIONS ABAT-POUSSIÈRE 2019

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2019;

Somavrac inc.	37 301 \$ plus taxes
Les Entreprises Bourget inc.	35 101 \$ plus taxes

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes au devis,

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'ATTRIBUER le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2019 à Les Entreprises Bourget inc. au montant de 35 101 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.08

PIIA 6515 CHEMIN DUNANT

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale a été déposée concernant le lot 5 556 605 situé sur le chemin Dunant;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 556 605, 6515 chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.09

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL LOT 2 131 282

ATTENDU la demande d'obtenir l'autorisation d'implanter et d'exercer un usage conditionnel sur le lot 2 131 282, sur le chemin Dunant;

ATTENDU QUE le règlement no 2019-06 sur les usages conditionnels s'applique pour ce projet;

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif en urbanisme;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

DE REFUSER la demande tel que présenté d'implanter et d'exercer un usage conditionnel sur le lot 2 131 282, chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.10

NOMINATION DE L'ADJOINTE À L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir un poste temporaire, pour la période estivale, d'adjointe à l'inspecteur en environnement;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

DE NOMMER Mme Cynthia Chaloux à titre d'adjointe à l'inspecteur en environnement pour la durée de son emploi;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.11

NOMINATION DU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité doit pourvoir un poste de journalier aux travaux publics;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

DE NOMMER M. Shawn Hunting à titre de journalier aux travaux publics avec une période de probation de 6 mois;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à l'embauche de M. Hunting.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.12

NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une coordonnatrice pour le camp de jour estival;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

DE NOMMER Mme Charlotte Gendron à titre de coordonnatrice du camp de jour estival;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à l'embauche de Mme Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.13

PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGERS

ATTENDU QUE le règlement de nuisances contre l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés à l'émission des certificats d'usager;

ATTENDU QUE la municipalité doit par résolution nommer ses préposés à l'émission desdits certificats;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE Mesdames Marie-Hélène Thébault, Charlotte Gendron, Annie Deshaies et Monsieur Paul Conway soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager, conformément aux règlements n° 2019-04 et 2014-18 concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et des espèces envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.14

CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le *Club de Conservation du lac Massawippi* sollicite l'appui financier de la municipalité pour soutenir ses activités d'ensemencement de truites dans le lac Massawippi, pour améliorer les infrastructures de sa pisciculture et pour continuer de produire des activités d'initiation à la pêche pour les jeunes de la région;

ATTENDU QUE le *Club de Conservation du lac Massawippi* organise chaque année la Fête de la Pêche sur le lac Massawippi, à Ayer's Cliff et à North Hatley, activité gratuite à laquelle peuvent participer les enfants du Canton de Hatley;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU de donner une somme de huit cent cinquante (850 \$), soit 350 \$ pour soutenir l'ensemencement et 500 \$ pour soutenir la Fête de la pêche comme soutien au *Club de Conservation du lac Massawippi*.

M. PATRICK CLOWERY S'ABSTIENT DE VOTER ET DE PARTICIPER À LA DISCUSSION SUR CETTE QUESTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.15

MANDAT AQUATECH

ATTENDU la proposition de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour faire l'opération ainsi que le suivi des postes de suppression de l'eau potable et de pompage des eaux usées de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la proposition d'Aquatech n° 20180847_REV1, en date du 12 avril pour les options 1 et 2 au montant de 18 235 \$ par an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.16

FONDATION MASSAWIPPI – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU la résolution 17-07-03.11 accordant un soutien jusqu'à 2 000 \$ à la Fondation Massawippi pour le mobilier du Parc Scowen ;

ATTENDU QUE la Fondation Massawippi demande le report de cette subvention, qui n'a pas été utilisé, pour un projet de plantation d'arbres à l'été 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité accepte la demande de la Fondation Massawippi et lui accorde une subvention de 2000 \$ pour le coût de l'achat des arbres.

QUE la subvention sera accordée sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense sera effectuée à même le compte parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

19-05-06.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
Chèques 201900226 à 201900324	167 191.46 \$
Salaires avril 2019	28 281.19 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 7 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.18

CORRESPONDANCE

19-05-06.19

DIVERS

ENSEMBLE VOCAL MASSAWIPPI

ATTENDU la demande de l'Ensemble vocal Massawippi d'être un organisme reconnu au sens de l'article 7.1 de la Politique de location de salles;

ATTENDU QUE le statut d'organisme reconnu permet à une organisation de louer gratuitement des salles municipales pour des activités à caractère communautaire ou culturel;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'ATTRIBUER le statut d'organisme reconnu, au sens de l'article 7.1 de la Politique de location de salles, à l'Ensemble vocal Massawippi.

M. JACQUES BOGENEZ S'ABSTIENT DE VOTER ET DE PARTICIPER À LA DISCUSSION SUR CETTE QUESTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-05-06.20

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19-05-06.21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale